

**Groupe de Travail n°9
Infrastructures linéaires et réseaux**

GT9e - Montauban, le 09 novembre 2010

1- Objet de la réunion

Cette réunion fait suite à la réunion plénière du 3 novembre 2010 au cours de laquelle les zones sensibles ainsi que les hypothèses de tracés ont été présentées.

Un CD contenant l'ensemble des informations présentées a été distribué aux participants (y compris des plans spécifiques contenant le repérage des voiries et réseaux interceptés par les hypothèses de tracé).

L'ordre du jour de la réunion est de recueillir les demandes et attentes de rétablissement par les gestionnaires de réseaux au regard des hypothèses de tracés présentées.

2- Déroulement de la réunion

Heure de démarrage de la réunion : 09h30

Heure de fin de la réunion : 11h30

Après un tour de table de présentation des personnes présentes, RFF rappelle qu'un recueil de données a été effectué auprès des gestionnaires courant juillet et septembre 2010, et que celui-ci a donné lieu à la rédaction d'une note d'inventaire des réseaux, et à la proposition de rétablissements.

RFF souhaite qu'au cours de cette réunion les participants vérifient si ce recueil a bien été exhaustif et si les propositions de rétablissement sont satisfaisantes.

Un avis écrit de chaque gestionnaire est souhaité dans les 10 jours suivant le groupe de travail en complément des observations effectuées lors de cette réunion.

Un temps d'échange, d'environ une heure, a été consacré autour des supports cartographiques au 1/10 000 présentant les propositions de rétablissements des voiries et réseaux.

Un tour de table a ensuite été effectué pour recueillir les remarques, demandes et contributions des membres du groupe de travail.

Un temps d'échange, d'environ une heure, a été consacré autour des supports cartographiques au 1/10 000 présentant les rétablissements et les hypothèses de tracés.

Un tour de table a ensuite été effectué pour recueillir les remarques, demandes et contributions des membres du groupe de travail.

3- Synthèse de la réunion

Le tour de tableau effectué suite au temps d'échange autour des cartographies a amené les remarques et contributions suivantes :

- **L'association USV Nord** demande à quel niveau seront produites les études de rétablissement en cas de proposition de nouveau tracé.
Ne veut pas voir les RD représentées en pointillé.
- **VNF** indique que les pistes cyclables qui longent le canal doivent être rétablies car elles sont utilisées pour les chemins de services.
- **La commune de Saint-Rustice** indique que les rues au niveau des PRF 220-20, 50, 60 sont sur sa commune et non sur celle de Pompignan.
Regrette que les chemins communaux soient représentés en pointillé.
Demande de se rapprocher du syndicat gestionnaire des réseaux locaux pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux.
- **La commune de Fronton** indique que les informations concernant la RD74 sur sa commune sont fournies par le CG31 et non le CG82.
Demande si le réseau de l'usine de traitement a été pris en compte.
Observe le manque de certaines canalisations d'eau.
- **La commune de Lacourt-St-Pierre** indique que le chemin de randonnée au niveau du PRF 204-80 n'a pas été pris en compte sur les plans.
- **Le SDIS 82** n'a pas d'observation pour le moment et interviendra à l'activation des chantiers.
- **RTE** indique qu'ils regarderont plus finement la problématique des rétablissements lorsque le profil en long de l'hypothèse de tracé retenue sera fixé.
- **TIGF** souhaite disposer des cartes en SIG pour vérifier la complétude des données.
- **ASF** indique que les hypothèses de tracés perturbent les aires de repos et que des rétablissements seront nécessaires. Un courrier précisant ces observations sera envoyé.
- **Le CG82** souhaite que RFF confirme par écrit que l'ensemble des RD interceptées et indiquées aujourd'hui en pointillé seront bien rétablis. De plus, la CG82 remettra à RFF le tableau d'identification des infrastructures avec quelques commentaires.
- **La CAM (Montauban-Bressols)** retravaille les documents pour vérifier les informations.
- **La CCS2G** demande le rétablissement de l'ensemble des voiries et note qu'il n'a pas été tenu compte des réseaux d'irrigation.
- **La commune de Castelnau d'Estrestefonds** indique qu'un chemin de randonnée parallèle à l'Hers n'est pas été pris en compte ainsi que les canalisations AEP provenant de l'usine de production.
Demande que les voiries communales soient rétablies vers les hameaux isolés.
- **Le CG31** souhaite que les RD soient représentées en trait plein.
Souhaite que le chemin de halage le long du canal (RD 501) soit rétabli.
Note quelques erreurs sur le tableau de synthèse et fera passer les éléments à RFF.
- **La fédération des chasseurs** demande la représentation des Passages Grande Faune (PGF) et le rétablissement des voiries communales.

- **Les communes de Fabas et Canals** indiquent que trop de voiries sont considérées en rétablissement optionnel et souhaitent donc avoir davantage de rétablissements sur leur commune.

Réponses et synthèse de RFF :

- Concernant les rétablissements,
 - o toutes les routes départementales (RD) seront rétablies,
 - o les voiries communales (VC) pourront être rabattues ou regroupées,
 - o des rétablissements au-dessus de la LGV seront recherchés au maximum,
 - o les emprises des rétablissements peuvent représentés jusqu'à 30% des emprises d'une LGV,
 - o un ouvrage de rétablissement est réalisé en moyenne tous les 1 km.
- Les tracés ne sont pas définitifs et un travail similaire sur les rétablissements sera réalisé dans le cas où de nouvelles hypothèses de tracés seraient étudiées.
- Les réseaux d'irrigation sont reportés sur les plans relatifs à l'agriculture (AVS).
- Les réseaux AEP et EU seront étudiés au niveau des études de détail.
- Le problème de l'entretien des ouvrages est en cours de discussion au sein de RFF.

RFF informe les participants sur le calendrier de la poursuite des études :

- Juin 2011 : choix d'un tracé à approfondir. Les études précises des rétablissements seront lancées.
- Septembre 2011 : les entrées en terre des rétablissements de voirie seront présentées.

RFF indique que certains rétablissements agricoles ou forestiers pourraient encore rester en pointillé en fonction des éventuels aménagements fonciers qui pourraient se déclencher.

En cas de besoin, RFF se tient à disposition pour des réunions bilatérales.

Il est proposé aux participants un temps d'analyse des documents remis et une réponse écrite est attendue dans les 10 jours.

